



Technip Energies remporte un contrat de conseil en gestion de projet auprès d'Aramco pour le plan directeur de la nouvelle ville industrielle de Ras Al Khair

Juillet 5, 2023

Technip Energies (PARIS :TE) a été sélectionné par Aramco pour un contrat de conseil en management de projet (PMC) pour développer le plan directeur de Ras Al Khair, une nouvelle ville industrielle dans la province orientale de l'Arabie Saoudite. Dans le cadre de la Vision 2030 de l'Arabie Saoudite, pour laquelle Aramco est un partenaire stratégique, la ville est destinée à accueillir un ensemble sans précédent d'investissements dans des projets bas-carbone.

Le plan directeur comprendra diverses études, notamment sur l'utilisation optimale des terres, l'évaluation de la préparation du site, l'évaluation du terminal d'exportation, l'évaluation de l'environnement de base, l'évaluation de l'approvisionnement en hydrocarbures, l'engagement de tierces parties, la constructibilité de la zone et le centre de modularisation. Ces études détermineront la portée et le plan d'exécution du programme pour toutes les infrastructures civiles, maritimes, de télécommunication et industrielles qui soutiendront les projets industriels existants prévus par les principaux locataires.

En outre, le contrat comprend un certain nombre d'études PMC pour l'exécution du programme de transformation de produits liquides en produits chimiques, une initiative ambitieuse du Royaume visant à transformer une partie importante de sa production de pétrole et de gaz en produits chimiques à haute valeur ajoutée. Ce programme concerne tous les principaux hubs d'Aramco, ainsi que le nouveau développement de la région de Ras Al Khair.

Charles Cessot, SVP T.EN X - Consulting & Produits de Technip Energies, a commenté : « *Nous sommes heureux d'avoir remporté le contrat PMC pour le plan directeur de Ras Al Khair, un projet ambitieux qui est à l'avant-garde de la vision de l'Arabie Saoudite pour un avenir bas-carbone. Nous sommes impatients de travailler en étroite collaboration avec Aramco afin d'élaborer le plan d'exécution qui soutiendra les grands projets industriels prévus pour la province, tout en contribuant aux objectifs stratégiques du Royaume en matière de développement durable.* »

En savoir plus à propos de : Au fil des années, Technip Energies est devenu un prestataire de choix pour les services de PMC. Notre groupe parvient à aider ses clients à atteindre leurs objectifs et à livrer des projets répondant aux plus strictes normes environnementales et de sécurité tout en respectant les budgets, le calendrier et les objectifs de qualité.

En savoir plus : <https://www.technipenergies.com/fr/conseil-et-produits/services-conseil-gestion-projets-assistance-maitrise-ouvrage>

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise d'ingénierie et des technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO₂. L'entreprise bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 35 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Technip Energies est coté sur Euronext Paris avec des certificats de dépôt américains («ADR»). Pour plus d'informations : www.technipenergies.com

Information importante pour les Investisseurs et les Actionnaires

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Ces déclarations prospectives concernent généralement des événements futurs et des prévisions de revenus, de bénéfices, de flux de trésorerie ou d'autres aspects des activités ou des résultats d'exploitation de Technip Energies. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « attendre », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « serait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives » et des expressions similaires, y compris dans leur forme négative. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, croyances

et hypothèses actuelles de Technip Energies concernant les développements et les conditions commerciales futurs et leurs effets potentiels sur Technip Energies. Bien que Technip Energies estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont faites, il ne peut y avoir aucune garantie que les développements futurs affectant Technip Energies seront ceux que Technip Energies anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de Technip Energies comportent des risques et des incertitudes (dont certains sont significatifs ou indépendants du contrôle de Technip Energies) et des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de l'expérience historique de Technip Energies et des attentes ou projections actuelles de Technip Energies. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes se révélaient incorrectes, les résultats réels pourraient différer significativement de ceux indiqués dans les déclarations prospectives.

Pour toute information concernant les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels et les résultats prévisionnels, veuillez consulter les facteurs de risque de Technip Energies énoncés dans les documents déposés par Technip Energies auprès de la Securities and Exchange Commission des Etats-Unis, qui incluent l'amendement n° 4 à la déclaration d'enregistrement de Technip Energies sur le formulaire F-1 déposé le 11 février 2021.

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. Technip Energies ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

Contacts

Relations Investisseurs

Phil Lindsay
VP Relations Investisseurs
Tel: +44 203 429 3929
Email: Phillip.Lindsay

Relations avec les médias

Stella Fumey
Directeur Relations Presse & Communication Digitale
Tel: +33 1 47 78 39 92
Email: Stella.Fumey

Jason Hyonne
Responsable Relations Presse & Réseaux Sociaux
Tel: +33 1 47 78 22 89
Email: Jason.Hyonne